

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ROZEILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

La séance est ouverte à dix heures trente minutes suivant convocation en date du 12 octobre 2021. L'ordre du jour est le suivant :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021

Prix de l'eau 2022 (abonnement et consommation – part syndicale)

Travaux de remplacement de canalisation fuyarde à Mainsat : demandes de subventions, lancement de la consultation...

Révision du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) pour le personnel

Ouverture de crédits : décision modificative n° 1

Virements de crédits : décisions modificatives n° 2 et 3

Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Election de la commission de délégation de service public

Demandes de subventions DETR et Agence de l'Eau : Le Bezut à Néoux

Action sociale (si accord, virement de crédits : décision modificative n° 4)

Informations et questions diverses

Présents : Messieurs Patrick HAZARD, Georges DIONNET, Dominique DUPRADEAUX suppléant de Pierrick LOURADOUR, Jacky MAINNEMARE, Jean-Jacques BIGOURET, Jean-Pierre BONNAUD, Serge LEHMANN, Daniel SAINTEMARTINE suppléant de Sébastien VINCENDON, Florian CHADEYRON, Gérard CHANUDET, Jean-François LASCOURBAS, Christian PAYARD, Patrice FIALON suppléant de Jean-Michel SOULEBOT, Christian SABY, Didier DUBOSCLARD, Julien DA COSTA, Laurent LHERITIER, Vincent MERIGOT, Frédéric VAISSET suppléant de Denis FOURNET, Alain LUQUET, Pierre PUIBOUBE, Marc BUJON, Jean-Luc MONDON, Bernard ALLOCHON, Jean-Paul RICHEN, Christian PARDANAUD, Xavier DUTEURTRE suppléant de Olivier HUET, Roger BOURLIAUD, Maurice MASFRAND, Serge FOURTON, Bernard CHAMBET, Francis PELLONNET suppléant de Frédéric AURIOL, Guy BUVAT suppléant de Sabrina PARROT, Alain BUJADOUX, Claude BIALOUX suppléant de Thierry MICHON, Alexandre AUBERT, David GRANGE, Jean-Baptiste BARBAT DU CLOSEL, Mesdames Camille DECHAMPS, Evelyne BEZON, Annick PIRON, Sylvie ROUFFET suppléante de Jocelyne JACQUET, Marie-Claire NEBOUT, Tiphaine SUZANNE, Madeleine PRADEUX, Muriel COTENTIN, Annick GLOMOT, Aurélie DUMONTEIL suppléante de Gina VIRGOULAY, Véronique TALBOT-THOLIN, Marinette BOUSSAGEON, Christiane BARANOWSKI, Anne SAINT ANDRE, Yolande PLAS, Pierrette LEGROS, Marie DUMONTEIL, Micheline MOREAU suppléante de Christophe LECOUR, Michèle ALOUCHY.

Excusés : Messieurs Bernard GAY, Sébastien CHAUMAISON, Pierrick LOURADOUR, Nicolas DUCHE, Dominique AUGENDRE, Alain SIMON, Didier LEBRETON, Sébastien VINCENDON, Pascal DECOUTEIX, Jean-Michel SOULEBOT, Gauthier CHASSAGNE, David BEAUJON, Denis FOURNET, Alain FAUCONNET, Joël RICHIN, Olivier HUET, Georges CHIRADE, Frédéric AURIOL, Christophe LECOUR, Thierry MICHON, Jean-Yves BOURDERIONNET, Raymond ANDANSON, Mesdames Sandrine BOULAUD, Jocelyne JACQUET, Claire ZARROUK, Gina VIRGOULAY, Florence PAROT, Céline THELIOL, Gaëlle LE BIVIC KISTER, Christelle MULA LAGORSSE, Sylvie MUNNE, Marie-Claire LEGRAND, Julie BATIER, Solange VIALTAIX, Emilie BILLON, Sabrina PARROT, Annette VINCENDON.

Absents : Messieurs Guy BRUNET, Bernard LEMARCHAND, Michel DEDENIS, Eric D'HULSTER, Jean-Christophe COTTON, Eric DULUC, Guy MERITET, Jean-Louis ROUGERON, Hadrien QUENNEHEN, Raoul CHANSEAUD, Cédric DELICQUE, Jacky BAILLY, Mathieu JALLOT, Mesdames Françoise SUDI GUIRAL, Julie BATIER, Sylvie CHABREDIER, Catherine PINLON, Caroline JOUENNE.

Madame Claire ZARROUK a donné pouvoir à Madame Marie-Claire NEBOUT.

Secrétaire de séance : Madame Tiphaine SUZANNE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021

Le Procès-verbal a été transmis à tous les délégués titulaires du comité syndical lors de l'envoi de leur convocation. Il n'appelle ni remarque ni observation.

Accord du comité syndical à l'unanimité des membres présents

Prix de l'eau pour 2022 (abonnement et consommation – part syndicale)

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de délibérer sur l'augmentation, la diminution ou la stagnation du prix de l'eau pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2022 (abonnement et consommation pour la part syndicale) soit pour rappel :
 - abonnement : 47 euros HT par an
 - consommation : tranche 1 : de 0 à 100 m³ : 0.6632 euro HT le m³
 - tranche 2 : de 101 à 500 m³ : 0.6297 euro HT le m³
 - tranche 3 : de 501 à 10 000 m³ : 0.5976 euro HT le m³
 - tranche 4 : au-delà de 10 000 m³ : 0.2600 euro HT le m³
- de donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Travaux de remplacement de canalisation fuyarde à Mainsat : demandes de subventions, lancement de la consultation...

Le Président rappelle à l'assemblée que par délibération n°2021/17 en date du 2 juillet 2021, il avait été décidé de réaliser les travaux de remplacement de canalisation fuyarde sur la commune de Mainsat.

Par courrier du 3 août 2021 Madame la Préfète de la Creuse nous indiquait que ladite délibération appelait une observation quant à la délégation donnée au Président qui était irrégulière dans la mesure où le montant estimé du marché n'était pas connu.

Une estimation de la dépense a été réalisée et les travaux consisteraient en un renouvellement d'une canalisation en domaine public (1940 ml de canalisation et 420 ml de branchements) sur la commune de Mainsat. Le montant des travaux estimé serait de 156289.20 euros HT soit 187547.04 euros TTC.

Le Président précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Préfecture (DETR).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet cité ci-dessus pour un montant de 156 289.20 euros HT
- de financer ces travaux de la façon suivante :

* subvention Agence de l'Eau :	
40 % du montant HT	62 515.68 euros
* DETR : 40 % du montant HT	62 515.68 euros
* quote part syndicale :	31 257.84 euros

- de demander l'octroi des subventions
- de donner délégation au Président pour le lancement de la consultation et au bureau pour le choix de l'entreprise, conformément à la délibération 2020/17 du 16 juillet 2020
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les documents relatifs aux demandes de subventions ainsi qu'au lancement de la consultation.

Révision du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel) pour le personnel

Monsieur le Président expose à l'assemblée que par délibération n° 2017/30 du 15 décembre 2017, le comité syndical a décidé de mettre en place le RIFSEEP pour le personnel du syndicat à compter du 1^{er} mars 2018.

Il était prévu que le montant d'IFSE ferait l'objet d'un réexamen tous les quatre ans, en l'absence de changement de poste ou en cas de mobilité vers un poste relevant d'un même groupe de fonctions ou en cas de changement de grade suite à une promotion.

Les membres du Comité Technique du CDG23, réunis le 12 décembre 2019, ont décidé, s'agissant des modifications apportées par les collectivités au RIFSEEP : « Considérant qu'il ne s'agit pas d'une évolution substantielle des modalités d'application du RIFSEEP, les représentants du personnel proposent que désormais les saisines de modifications du RIFSEEP ne soient pas soumises au Comité Technique dans les cas suivants :

- Ajout de bénéficiaires (ajout d'un cadre d'emplois ou d'un groupe de fonctions, ajout des contractuels, modification des conditions d'ancienneté des fonctionnaires)
- Revalorisation à la hausse des montants d'IFSE et de CIA.

Le Président propose donc à l'assemblée de continuer à appliquer la délibération n° 2017/30 du 15 décembre 2017 et de saisir le CT en cas de modification substantielle qui viendrait à se présenter et qui ferait alors l'objet d'une nouvelle délibération du comité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de n'apporter aucune modification substantielle à la délibération n° 2017/30 du 15/12/2017 qui continuerait à s'appliquer ;
- Donne tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Ouverture de crédits : décision modificative n° 1

Le Président rappelle à l'assemblée que le syndicat est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} avril 2021. Avant cette date, le syndicat récupérait la TVA sur les investissements par l'envoi d'attestations à SUEZ, son délégataire. Il y aurait lieu de régulariser la TVA du 1^{er} trimestre 2021 qui doit être récupérée via SUEZ mais les crédits inscrits au Budget Primitif 2021 sont insuffisants.

Il conviendrait donc de réaliser l'ouverture de crédits suivante :

- Compte 2762 (dépenses investissement) opération d'ordre : + 5 376 euros
- Compte 2762 (recettes investissement) opération réelle : + 5 376 euros
- Compte 2156 (recettes investissement) opération d'ordre : + 5 376 euros
- Compte 2156 (dépenses d'investissement) opération réelle : + 5 376 euros

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter cette ouverture de crédits sous forme de décision modificative n°1 ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Virement de crédits : décision modificative n° 2

Le Président rappelle à l'assemblée que le syndicat a conclu un emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux de réhabilitation de la filière boues à la station. Les montants prévus au Budget Primitif 2021 pour les intérêts doivent être revus à la hausse.

Il conviendrait donc de réaliser le virement de crédits suivant :

- Compte 66111 (intérêts des emprunts) : + 814 euros
- Compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 814 euros

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ce virement de crédits sous forme de décision modificative n° 2 ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Virement de crédits : décision modificative n° 3

Le Président rappelle à l'assemblée que le syndicat a conclu un emprunt auprès du Crédit Agricole pour les travaux de réhabilitation de la filière boues à la station. Les montants prévus au Budget Primitif 2021 pour le capital des emprunts doivent être revus à la hausse.

Il conviendrait donc de réaliser le virement de crédits suivant :

- Compte 1641 (capital des emprunts) : + 10 000 euros
- Compte 020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 10 000 euros

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ce virement de crédits sous forme de décision modificative n° 3 ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Le Président expose à l'assemblée que la trésorerie d'Auzances a informé le Syndicat que dans le cadre du contrôle hiérarchisé de la dépense 2021, le thème national pour le visa des salaires est, entre autres, les IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires). Une délibération doit être prise et fixera la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Pour le syndicat, les agents peuvent bénéficier d'heures complémentaires pour ceux qui sont à temps non complet ou à temps partiel, à hauteur de 35 heures et d'heures supplémentaires au-delà des 35 heures. Les agents à temps complet peuvent bénéficier d'heures supplémentaires qui ne pourront pas excéder 25 par mois.

Les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

➤ Accord unanime des membres présents

Election de la commission de délégation de service public

Le Président expose à l'assemblée que par délibération n° 2021/23-1 du 2 juillet 2021, le comité syndical a fixé les conditions de dépôt des candidatures en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Sur cette base, les candidatures avaient vocation à être déposées auprès du secrétariat du syndicat au plus tard le 20 septembre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1410-1, L.1410-3, L.1411-5, R.1410-1, R.1410-2, R.1411-1 et D.1411-3 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.1121-1, L.1121-2 à L.1121-4 ;

Vu la délibération n° 2021/23-1 du 2 juillet 2021 portant fixation des conditions de dépôt des candidatures.

Etat des candidatures déposées :

- Christian Pardanaud : candidat titulaire
- David Grange : candidat titulaire
- Laurent Lhéritier : candidat titulaire

Le Président, ayant constaté un manque de candidatures, lance un appel à candidatures auprès des délégués présents. Sont candidats pour être membres titulaires (2 postes à pourvoir) :

- Tiphaine Suzanne et Pierrette Legros

Sont candidats pour être membres suppléants (5 postes à pourvoir) :

- Florian Chadeyron, Jean-Luc Mondon, Didier Dubosclard, Alain Bujadoux, Jean-Pierre Bonnaud

Résultats du scrutin :

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.

- Nombre de délégués syndicaux n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 58
- Nombre de suffrages exprimés : 58

DELIBERE

1. Les délégués syndicaux dont les noms figurent ci-dessous sont élus en tant que membres titulaires pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

- Christian Pardanaud
- David Grange
- Laurent Lhéritier
- Tiphaine Suzanne
- Pierrette Legros

1. Les délégués syndicaux dont les noms figurent ci-dessous sont élus en tant que membres suppléants pour siéger au sein de la commission de délégation de service public :

- Florian Chadeyron
- Jean-Luc Mondon
- Didier Dubosclard
- Alain Bujadoux
- Jean-Pierre Bonnaud

Demandes de subventions DETR et Agence de l'Eau : Le Bezut à Néoux

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 2 juillet dernier, le comité syndical avait délibéré sur une demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux au Bezut à Néoux.

Il conviendrait de compléter cette délibération avec une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui financerait cette opération à hauteur de 40 %.

Une estimation de la dépense a été réalisée et les travaux consisteraient en la création d'un poste de chloration ainsi que l'achat de terrains et la création d'un chemin d'accès au bâtiment nouvellement créé. Le montant des travaux estimé serait de 53 000 euros HT soit 63 600 euros TTC.

Le Président précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de la Préfecture (DETR).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet cité ci-dessus pour un montant de 53 000 euros HT
- de financer ces travaux de la façon suivante :

* subvention Agence de l'Eau :	
40 % du montant HT	21 200.00 euros
* DETR : 40 % du montant HT	21 200.00 euros
* quote part syndicale :	10 600.00 euros

- de demander l'octroi des subventions
- de donner délégation au Président pour le lancement de la consultation et pour le choix de l'entreprise, conformément à la délibération 2020/17 du 16 juillet 2020
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Un délégué de la commune demande que les riverains soient consultés avant le début de l'opération. L'accès actuel se fait par une parcelle privée. Yohann répond que nous sommes dans l'attente d'une étude de modélisation qui permettra de fixer le lieu exact de l'implantation du bâtiment qui accueillera le futur chlore.

Action sociale (si accord, virement de crédits : décision modificative n° 4)

Le Président expose à l'assemblée qu'un des agents du syndicat qui est agent de maîtrise principal, est en congé longue durée depuis plusieurs années. Son second congé longue durée a débuté cette année pour une nouvelle pathologie.

Il explique qu'une cagnotte a été mise en ligne sur le site Leetchi afin de l'aider à payer ses soins à l'étranger et notamment l'hébergement et la traduction d'examens médicaux.

Cette cagnotte s'arrêtait le 21 octobre, il n'est donc plus possible de participer via ce site.

Le Président propose de faire un don à cet agent sans proposer de montant. La discussion est ouverte.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à la majorité des membres présents décide :

- d'accepter de faire un don à l'agent de maîtrise principal actuellement en congé longue durée et de lui verser directement sur son compte bancaire la somme de 2000 euros ;
- de donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Virement de crédits : décision modificative n° 4

Vu la délibération 2021/35 de ce jour et la décision du comité de verser la somme de 2000 euros sur le compte bancaire de l'agent de maîtrise principal actuellement en congé longue durée, il conviendrait de réaliser le virement de crédits :

- Compte 678 (autres charges exceptionnelles) : + 2 000 euros
- Compte 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : - 2 000 euros

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ce virement de crédits sous forme de décision modificative n° 4 ;
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer les pièces relatives à cette affaire.

Informations et questions diverses

- Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage suite à consultation pour la procédure de délégation de service public : le Président rappelle que par délibération n° 2021/21 en date du 2 juillet le comité syndical avait décidé de choisir la délégation par affermage comme mode de gestion du service public ainsi que le lancement d'une consultation des bureaux d'études pour AMO. Trois bureaux d'études ont été consultés et 2 ont remis une offre : Larbre Ingénierie pour un montant de 13867.50 euros HT et

VRD'Eau pour un montant de 11700.00 euros HT. Infralim n'a pas remis d'offre. C'est VRD'Eau qui a été retenu.

- Campagne d'analyse des CVM : suite à la dernière campagne d'analyses, il a été constaté à certains endroits des dépassements parfois conséquents du seuil de tolérance fixé à 0.95 mg/l. Ceci peut être dû à un manque de débit ou de fréquence des purges automatiques. Pour ce faire, une campagne de contre-analyses vient d'être lancée. Le Président informe l'assemblée que les dernières directives de l'ARS invitent toutes les unités de gestion à lancer des campagnes d'analyses CVM sur leurs réseaux et ce, régulièrement.
- Chantier filière boues : la mise en service définitive des accessoires, bassins et autres est en cours. La période d'observation était fixée du 14 septembre au 14 octobre. Yohann explique ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire. Des désagréments persistent. La réception aura lieu en novembre si les interventions sont bénéfiques.
- Marché de canalisations fuyardes à Chard : le réseau a été posé à 95 % par l'entreprise SOCALEC qui a fait un excellent travail. Le syndicat est dans l'attente des résultats d'analyses du laboratoire avant un raccordement définitif prévu la semaine prochaine.
- Marché CVM à La Bussière commune de Rougnat : la consultation a été lancée et la remise des offres est fixée au 5 novembre.
- Suivi des forages : suite aux dernières investigations de l'entreprise Brûlé Lathus (fracturation et pompage de longue durée), un débit officiel de 5m³/h a été validé par notre maître d'œuvre, Terraqua. Le syndicat est dans l'attente des résultats définitifs des analyses du dernier prélèvement. Les conclusions précisent que d'après toutes les données recueillies, une exploitation à un débit de 5m³/h est envisageable en alternant les périodes de fonctionnement avec des périodes d'arrêt de la pompe.
- Marché (accord cadre) à bons de commande :
 - Auzances : renouvellement d'un tronçon fuyard en fonte sous le ruisseau La Noisette
 - Champagnat (La Prade) : renouvellement d'un branchement fuyard
 - St Frion (Les Salles) : création d'une antenne avec purge et reprise de branchement
 - Sermur (La Chaize) : création d'une antenne avec branchement neuf
- Barrage : des études sont à réaliser d'une part sur la stabilité de l'ouvrage et de la tulipe et d'autre part en vue de l'amélioration du dispositif d'auscultation topographique. Un délégué de Beissat explique qu'un chemin de randonnée est à l'étude par la commune avec création d'une passerelle en queue de barrage = voir avec Suez, AFB et ARS. Le Président demande que la commune fasse part de son projet au syndicat par écrit. Il précise que le nettoyage de la queue du barrage peut être réalisé en période d'étiage lorsque le niveau de l'eau est bas, ce qui n'a pas été le cas cette année.
- Schéma directeur, modélisation et PGSSE : le cabinet ALTEREO a terminé sa campagne de mesures sur le terrain, le syndicat est dans l'attente du rapport et des conclusions.
- Etat de la trésorerie à ce jour : 1 313 575.60 euros.
- Cécilia Maillard (VRD'Eau) apporte des précisions sur les chiffres du RPQS 2020 concernant les volumes importants utilisés pour le lavage des filtres, injections de chlore dans le réseau, fuites... Même si ce volume paraît important il faut relativiser car cela correspond à un goutte à goutte. Des compteurs de sectorisation ont été installés afin d'améliorer les fuites et les pertes d'eau.
- Camille Dechamps de Bosroger demande si le syndicat a anticipé les travaux de renouvellement du réseau vétuste ? Le Président répond que le syndicat renouvelle les portions sujettes aux CVM, qu'il y a 1100 kms de réseau et que le coût est d'environ 100 euros le mètre linéaire de canalisation. Les

canalisations sont en fonte, en PVC, en PEHD et le réseau est globalement en bon état. Une modélisation du réseau a été réalisée. Quand des soucis apparaissent, le syndicat renouvelle le réseau.

- Concernant le SIAEP d'Evaux Budelière Chambon, le Président rappelle que celui-ci voulait fusionner avec le SIAEP de la Rozeille il y a quelques années. Il leur avait été proposé une adhésion. Le syndicat d'EBC avait délibéré dans ce sens et une réunion avait eu lieu avec le sous-Préfet de l'époque. Notre structure souhaitait un audit technique et financier récent. Il y a un mois le Président a reçu le Président et un vice-Président de ce syndicat. Il a demandé une nouvelle délibération du syndicat et des 3 communes adhérentes ainsi qu'un audit actualisé ce qui aurait été lancé. Le Président était invité à la réunion pour le choix du cabinet d'audit mais il a préféré ne pas y assister. Ces communes souhaiteraient adhérer car elles sont satisfaites de la qualité de l'eau et leur délégataire est le même que notre syndicat. De plus, nous leur fournissons 100 % de leurs besoins en eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.